

# Contrat de mise en place et de retrait des wagons à

entre

**Chemins de fer fédéraux suisses CFF Cargo SA**  
**Elsässertor/Centralbahnstrasse 4**  
**4065 Bâle**

et

**Nom du client**  
**adresse**  
**NPA Lieu**

**Numéro de partenaire**  
**Place de chargement**

## Situation contractuelle

Les parties ont conclu le xxxxxx un contrat de voie de raccordement (entre les Chemins de fer fédéraux et l'entreprise .....respectivement son successeur légal, l'entreprise .....). Le présent contrat remplace les points ----- (énumération des articles) du contrat de voie de raccordement. Pour ce qui concerne le domaine de l'infrastructure, le contrat de voie de raccordement demeure valable dans sa totalité. En cas de contradiction entre la partie traitant du domaine du transport de l'ancien contrat de voie de raccordement et le présent contrat, c'est la teneur du présent contrat qui fait foi.

**Texte suivant à introduire pour un co-utilisateur :**

### Utilisation de la voie

Lors de l'exécution du contenu de ce contrat Cargo CFF SA circule sur la voie de raccordement d'un tiers (L'entreprise .....). Le client confirme avoir conclu un contrat avec le propriétaire de la voie de raccordement selon l'article 9 de la loi sur les voies de raccordements.

## 1. Description de la prestation

CFF Cargo SA exécute sur mandat du client la mise en place et le retrait des wagons entre le point de raccordement (xxxx) en gare de (xxxx) et le point de remise (voie xxxx). Les wagons sont en principe mis en place sans classement spécial. CFF Cargo reprend les wagons au même endroit.

*Lorsque le client demande la mise en place des wagons dans un ordre défini (classement spécial) la taxe de mise en place sera adaptée en fonction du surcoût occasionné (la taxe de mise en place et la taxe du classement spécial seront indiquées séparément mais facturées à un prix global jusqu'à nouvel avis).*

*Les prestations suivantes effectuées sur la voie de raccordement sont comprises dans la taxe de mise en place et de retrait des wagons:*

*Surveillance de passages à niveau par le personnel*

*Manoeuvre de barrières/d'installations de trafic*

*Manoeuvre des aiguilles*

*Mise à la terre de la ligne de contact vers la voie de raccordement*

*Enclenchement/déclenchement de l'éclairage de la voie de raccordement*

*Ouverture et fermeture de portails*

*Ouverture/fermeture de l'installation.*

*Les autres prestations complémentaires seront facturées selon la liste de prix „Prestations complémentaires“.*

## 2. Prix

La taxe de mise en place et de retrait des wagons se monte à CHF: .....par wagon.

## 3. Validité

Le présent contrat entre en vigueur le XX.XX.XXXX; il est valable pour une durée indéterminée. Il peut être résilié par l'une ou l'autre partie moyennant un préavis de deux mois.

## 4. Parties intégrantes du contrat

Le présent contrat fait partie intégrante du contrat cadre ou du contrat de prestations entre les parties. Les conditions générales pour les prestations de transport de CFF Cargo sont valables dans leur édition actuelle. Par l'apposition de sa signature, l'entreprise reconnaît la validité des conditions générales et confirme les avoir reçues et lues.

**Chemins de fer fédéraux suisses FF Cargo SA**

Customer Relationship Management

Innere Margrethenstrass 5 Case postale · CH-406 Bâle

Tél. direct +41 (0) 512 29 00 99 · Fax +41 (0) 512 29 01 01 · Mobile +41 (0) 79 223 08 56

thomas.thalmann@sbb.ch · www.sbbcargo.com

Lieu, date

Bâle, le XX. XX.XXX

Nom du client

CFF Cargo SA

Prénom Nom

Prénom Nom  
Fonction

Prénom Nom  
Fonction